

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 535

4 mars 2008

### SOMMAIRE

<b>A Holding S.A.</b> .....	<b>25653</b>	<b>Fraver Holding</b> .....	<b>25669</b>
<b>Airport Center Luxembourg GmbH</b> .....	<b>25674</b>	<b>Fraver Holding</b> .....	<b>25635</b>
<b>Auguri Holding S.A.</b> .....	<b>25680</b>	<b>GLOBAL GROUP MANAGEMENT (Lu-</b>	
<b>Brico Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>25644</b>	<b>xembourg) S.A.</b> .....	<b>25655</b>
<b>C2D System House Luxembourg SA</b> .....	<b>25679</b>	<b>ILP III Participations S.à r.l.</b> .....	<b>25647</b>
<b>Cadena S.A.</b> .....	<b>25652</b>	<b>Interligne s.à r.l.</b> .....	<b>25634</b>
<b>Cambone Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>25675</b>	<b>Lansan SA</b> .....	<b>25645</b>
<b>Champy S.A.</b> .....	<b>25657</b>	<b>Lucas Investments S.A.</b> .....	<b>25640</b>
<b>Confectionary Investment Cie S.à r.l.</b> .....	<b>25680</b>	<b>Lumina Parent, Sàrl</b> .....	<b>25640</b>
<b>Crescent Heights Luxembourg Holdings 2</b>		<b>Mapierre S.A.</b> .....	<b>25680</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>25678</b>	<b>Metavassi Transport GmbH</b> .....	<b>25679</b>
<b>Crown Luxembourg Holdings</b> .....	<b>25675</b>	<b>NKS Fortune S.A.</b> .....	<b>25634</b>
<b>Dia</b> .....	<b>25636</b>	<b>Pétrel S.à r.l.</b> .....	<b>25678</b>
<b>Dia</b> .....	<b>25635</b>	<b>Pitney Bowes Luxembourg</b> .....	<b>25635</b>
<b>Edil International S.A.</b> .....	<b>25658</b>	<b>Quanstrom Investments S.à r.l.</b> .....	<b>25636</b>
<b>Elis Luxembourg S.A.</b> .....	<b>25639</b>	<b>RMK Holdings S.A.</b> .....	<b>25634</b>
<b>EPP Bois Chaland (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>25634</b>	<b>Solelux S.A.</b> .....	<b>25674</b>
<b>Euro Ethnic Foods Europe</b> .....	<b>25649</b>	<b>Thomorg S.à r.l.</b> .....	<b>25660</b>
<b>Federspiel &amp; Back Holding S.à r.l.</b> .....	<b>25679</b>	<b>Tyco Electronics Holding S.à r.l.</b> .....	<b>25645</b>
<b>Financière de Wiltz S.A.</b> .....	<b>25645</b>	<b>WhiteStones S.C.A.</b> .....	<b>25670</b>
<b>First Financial S.A.</b> .....	<b>25639</b>		

**NKS Fortune S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 55.357.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N.K.S. FORTUNE S.A.  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022342/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00816. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**EPP Bois Chaland (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,68.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 65.865.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.  
Pour EPP BOIS CHALAND (LUX) Sàrl  
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008022354/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00627. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**RMK Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 56.666.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022443/307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00170. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Interligne s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 99.709.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022441/824/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08487. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Pitney Bowes Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 94.736.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022442/824/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01956. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Fraver Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 12.638.

Société anonyme constituée le 6 décembre 1974 suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 27 du 17 février 1975; actes modificatifs reçus, par le même notaire, le 7 février 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 70 du 7 avril 1978; le 13 février 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 77 du 15 avril 1978; le 27 décembre 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 66 du 1<sup>er</sup> avril 1980, par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N ° 235 du 4 octobre 1982 et en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 623 du 2 septembre 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 21 septembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 220 du 8 février 2002. Les statuts ont été modifiés par la suite suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 77 du 12 janvier 2006.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FRAVER HOLDING

Signature

Référence de publication: 2008022444/546/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00220. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Dia, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 52.149.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 569 du 8 novembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 272 du 23 avril 1998, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 48 du 16 février 2000 et en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1339 du 7 décembre 2005. Enfin, la société a réalisé une fusion par absorption sur la société luxembourgeoise DESIS, réalisée définitivement le 27 juin 2005, conformément au projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 499 du 27 mai 2005, et au constat de réalisation de fusion du 27 juin 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1354 du 9 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

DIA

Signature

Référence de publication: 2008022447/546/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00224. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Dia, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 52.149.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 569 du 8 novembre 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 29 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 272 du 23 avril 1998, en date du 14 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 48 du 16 février 2000 et en date du 22 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1339 du 7 décembre 2005. Enfin, la société a réalisé une fusion par absorption sur la société luxembourgeoise DESIS, réalisée définitivement le 27 juin 2005, conformément au projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 499 du 27 mai 2005, et au constat de réalisation de fusion du 27 juin 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 1354 du 9 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

DIA

Signature

Référence de publication: 2008022446/546/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00226. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Quanstrom Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.899.

In the year two thousand seven, the seventeenth day of December,  
before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of QUANSTROM INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company has been incorporated on December 6, 2007 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of association of the Company have not been amended since.

There appeared:

TRAHERN CAPITAL S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Benoît Charpentier, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 17, 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the nominal value of the existing shares from EUR 25.- (twenty five euro) per share to EUR 0.05 (five cents) per share by increasing the number of shares from 500 (five hundred) to 250,000 (two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.05 (five cents) each;

2. Subsequent amendment of article 6 paragraph 1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change of the nominal value of the existing shares adopted under item 1;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of VISTRA (LUXEMBOURG) S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

4. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the existing shares from EUR 25.- (twenty five euro) per share to EUR 0.05 (five cents) per share by increasing the number of shares from 500 (five hundred) to 250,000 (two hundred fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 0.05 (five cents) each.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the change of the nominal value of the existing shares, as follows:

	Shares
- TRAHERN CAPITAL S.à.r.l. ....	250,000
- Total .....	<u>250,000</u>

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 6. paragraph 1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty thousand (250,000) shares having a nominal value of five cents (EUR 0.05) each, all subscribed and fully paid-up.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of VISTRA (LUXEMBOURG) S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,800.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-septième jour du mois de décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de QUANSTROM INVESTMENTS S.à.r.l, une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg (la Société), constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 6 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu:

TRAHERN CAPITAL S.à.r.l, une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique) représentée par Benoît Charpentier, Avocat, domicilié à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour y subir les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- L'Associé Unique détient toutes les parts au capital social de la Société

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Changement de la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 25,- (vingt cinq euros) par part sociale à EUR 0,05 (cinq centimes) par part sociale par augmentation du nombre de parts sociales de 500 (cinq cents) à deux cent cinquante mille (250.000) ayant une valeur nominale de EUR 0,05 (cinq centimes) chacune;

2. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement de la valeur nominale des parts sociales existantes au point 1;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, à tout employé de VISTRA (LUXEMBOURG) S.à.r.l pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

4. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de EUR 25,- (vingt cinq euros) par part sociale à EUR 0,05 (cinq centimes) par part sociale par augmentation du du nombre de parts sociales de 500 (cinq cents) à deux cent cinquante mille (250.000) ayant une valeur nominale de EUR 0,05 (cinq centimes) chacune.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société, suite au changement de la valeur nominale des parts sociales existantes, est comme suit:

	Parts Sociales
- TRAHERN CAPITAL S.à.r.l . . . . .	250.000
- Total . . . . .	<u>250.000</u>

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 premier alinéa des statuts en conséquence de la résolution ci-dessus afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à douze cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales d'une valeur nominale de cinq centimes (EUR 0,05) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY, à tout employé de VISTRA (LUXEMBOURG) S.à.r.l afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ 1.800,- Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Charpentier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, Relation: LAC/2007/41650. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008022932/211/131.

(080022208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**First Financial S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.419.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 janvier 2008 que:

\* le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie - L-1510 Luxembourg, avec effet immédiat.

\* Sont révoqués avec effet immédiat, les administrateurs de la Société actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Marco Gostoli,
- Monsieur Luca Antognoni,
- Madame Manuela D'Amore.

\* Est révoqué et ce avec effet à la date du 21 janvier 2008, l'actuel commissaire aux comptes, ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 112.813.

\* Sont nommés, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007, à tenir en 2008, les administrateurs suivants:

- Monsieur Daniel Kuffer, né le 22 mars 1963 à Differdange (Luxembourg), demeurant à L-3321 Berchem, 44, rue Meckenheck;
- Monsieur Stéphane Chrétien, né le 5 avril 1965 à Caen (France), demeurant à L-2670 Luxembourg, 14, boulevard de Verdun;
- Monsieur Michele Canepa, né le 23 novembre 1972 à Genova (GE), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

\* Est nommé, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007, à tenir en 2008, le commissaire aux comptes suivant:

- ADOMEX S.à.r.l., 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg., RCS Luxembourg B121.385

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022835/5878/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Elis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 48.681.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 28 décembre 2007*

- Monsieur Philippe Bernard démissionne avec effet au 28 décembre 2007 de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

- Messieurs Jean-Marc François né le 22 juin 1961 à Metz, France et résidant Place de la Bagatelle, 1, F-92200 Neuilly sur Seine, France et Jean-Marc Fort, né le 23 mars 1964 à Toulouse, France et résidant au 7, rue des Sources, F-78240 Aigremont, France sont nommés nouveaux administrateurs et assumeront leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Certifié sincère et conforme

ELIS LUXEMBOURG

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008022757/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Lucas Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.602.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 14 janvier 2008*

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société, de:

- Monsieur Alexis De Bernardi, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Régis Donati, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

Monsieur Robert Reggiori, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Galhano, né à Moyeuve-Grande (France), le 13 juillet 1976 et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Steve van den Broek, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique), et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société, Monsieur Mohammed Kara, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

4) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012, la société A.A.C.O. (AC-COUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833).

5) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUCAS INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008022842/3258/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00802. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Lumina Parent, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 216.900,00.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 87.573.

In the year two thousand and six, on the twenty-first of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Notary»),

There appeared:

TRIEF CORPORATION S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies section B under number 50162,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 July 2006;

R.S.C. S.A.S., a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 21, rue de Waldeck Rousseau, 87000 Limoges (France), registered with the Register of Commerce and Companies of Limoges under number 415 072 610,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2006;

ORANJE NASSAU GROEP B.V., a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Atlas Office Complex, Hoogoorddreef 7, 1100 DJ Amsterdam (Zuidoost), The Netherlands,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 July 2006;



NANBER S.A.S., a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 6, rue Jean Nouailher, 87000 Limoges (France), registered with the Register of Commerce and Companies of Limoges under number 440 136 869,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2006;

JPVER S.A.S., a société par actions simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 53, rue de Nazareth, 87000 Limoges (France), registered with the Register of Commerce and Companies of Limoges under number 440 250 181,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2006;

GSCP 2000 LUMINA HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), whose share capital is set at EUR 249,300.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B under number 90043,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 July 2006;

GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) whose share capital is set at EUR 334,329.80 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B under number 90042,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 3 July 2006;

FINANCIERE LIGHT III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), whose share capital is set at EUR 312,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B under number 87770,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 June 2006;

ELEC SUB S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B under number 89979,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 2006;

WEST LUXCON HOLDINGS S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies Section B under number 88810,

hereby represented by Mr Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 July 2006;

all aforementioned appearing parties being hereafter collectively referred to as the «Shareholders».

The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the Notary to act that the Shareholders are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée LUMINA PARENT, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B-87573 (the «Company»), and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) of 24 May 2002, published in the Mémorial C, on 8 August 2002, N ° 1188, the articles of association of which have been amended for the last time following a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of 11 April 2006, in the process of publication in the Mémorial C.

The Shareholders, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

- 1 Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.
- 2 Appointment of the liquidator.
- 3 Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.
- 4 Miscellaneous.

have requested the Notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to appoint ALTER DOMUS, a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll - BP 2501, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B-65509 as liquidator (the «Liquidator»).

### *Third resolution*

The Shareholders resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The Liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euros (EUR 2,000.-).

The Notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who are known by the Notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (le «Notaire»),

Ont comparu:

TRIEF CORPORATION S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 50162,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 5 juillet 2006;

R.S.C. S.A.S., une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 21, rue de Waldeck Rousseau, 87000 Limoges (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 415 072 610,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée en juillet 2006;

ORANJE NASSAU GROEP B.V., une société régie par le droit des Pays-Bas, ayant son siège social au Atlas Office Complex, Hoogoordreef 7, 1100 DJ Amsterdam (Zuidoost), Pays-Bas,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 6 juillet 2006;

NANBER S.A.S., une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 6, rue Jean Nouailher, 87000 Limoges (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 440 136 869,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée en juillet 2006;

JPVER S.A.S., une société par actions simplifiée régie par le droit de France, ayant son siège social au 53, rue de Nazareth, 87000 Limoges (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 440 250 181,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée en juillet 2006;

GSCP 2000 LUMINA HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxem-

bourg), dont le capital social est fixé à EUR 249.300,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 90043,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 3 juillet 2006;

GSCP 2000 ONSHORE LUMINA HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) dont le capital social est fixé à EUR 334.329,80 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 90042,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 3 juillet 2006;

FINANCIERE LIGHT III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), dont le capital social est fixé à EUR 312.500,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 87770,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 29 juin 2006;

ELEC SUB S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 89979,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée en juillet 2006;

WEST LUXCON HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 88810,

représentée aux fins des présentes par M. Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 5 juillet 2006;

l'ensemble des comparants précités étant collectivement référencés ci-après sous le terme d'«Associés».

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les Associés ont requis le Notaire d'acter que les Associés sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée LUMINA PARENT, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 50, rue de Beggen, L-1050 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87573 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Blanche Moutrier agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire demeurant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 24 mai 2002, publié au Mémorial C du 8 août 2002, N ° 1188, et dont les statuts ont été modifiés dernièrement par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), en date du 11 avril 2006, en cours de publication au Mémorial C.

Les Associés, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1 Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

ont requis le Notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés ont décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de nommer ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée, domiciliée au 5, rue Guillaume Kroll - BP 2501, L-1025 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65509 comme liquidateur (le «Liquidateur»).

*Troisième résolution*

Les Associés ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés ont décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le Notaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du Notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gauzes, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 10, case 1. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008022926/211/212.

(080021872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

### **Brico Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 116.085.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire de la Société tenue à Luxembourg, le 16 janvier 2008*

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire de la Société du 16 janvier 2008, que la Société a accepté la démission de M. Bernard Duvillier de ses fonctions de gérant technique de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Suite à la démission de Monsieur Duvillier, la Société a décidé de nommer

- M. Rudi Schautteet, directeur d'opérations, né le 2 juillet 1958 à Eeklo (Belgique) et demeurant à B-9900 Eeklo (Belgique), 70, Vrombautstraat,

comme gérant technique de la Société.

M. Schautteet est nommé à durée indéterminée, avec un pouvoir de signature individuel pour engager la Société en toutes circonstances à l'égard de tous tiers dans le cadre de la gestion journalière.

Par ailleurs, Monsieur Schautteet dispose d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008022771/5499/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01515. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.078.

En date du 23 janvier 2008, les associés de la Société ont décidé de nommer avec effet immédiat Monsieur Gourang Shah ayant comme adresse professionnelle le 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA 19312, États-Unis d'Amérique, pour un mandat à durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Gregory Barksdale,
- Mario Calastri,
- Juerg Frischknecht,
- Steve Greenwood,
- David Hasson,
- Gourang Shah,
- Bryan Tidd, et
- Christoph Zeyen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008022772/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Lansan SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.  
R.C.S. Luxembourg B 86.241.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration tenu le 17 décembre 2007*

Modification de l'adresse d'un administrateur

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de Monsieur Jean Zeimet. Il réside professionnellement au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003

Modification de l'adresse du commissaire aux comptes

Le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de la société READ SARL qui depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2002 est établie et a son siège social au L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008022774/1137/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01502. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Financière de Wiltz S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 59.521.

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINANCIERE DE WILTZ S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 498 du 13 septembre 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 6 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1321 du 11 décembre 2003.

La séance est présidée par Madame Annick Leblon, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saddi, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Delphine Vessellier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cinq mille quatre cent cinquante (5.450) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq millions quatre cent cinquante mille (5.450.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

2. Modification du premier paragraphe de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale Annuelle se réunit le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation.»

3. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 31 décembre au lieu du 30 novembre de chaque année, et modifie en conséquence l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 17 des statuts relatif à la date de la tenue de l'assemblée annuelle, pour lui donner la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale Annuelle se réunit le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social en cours, ayant commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2007, se terminera le 31 décembre 2007, et l'exercice social courant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, se terminera le 31 décembre 2008,

et l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice social clôt le 30 novembre 2007 ainsi que les comptes annuels de l'exercice social à clôturer le 31 décembre 2007, se tiendra le 2<sup>ème</sup> mardi du mois d'avril 2008 à 10.00 heures

#### *Clôture*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Leblon, G. Saddi, D. Vessellier, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, LAC/2008/1173. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008022953/208/65.

(080021806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**ILP III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 123.559.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of December.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CEP III INVESTMENT HOLDINGS L.P., a limited partnership existing and incorporated under the laws of the state of Ontario, Canada, having its registered office at 199 Bay Street, Toronto, Ontario, M5L1B9, Canada,

Represented by its general partner CEP III HOLDINGS LIMITED, a corporation existing and incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

(the «Sole Shareholder»),

here represented by Holger Holle, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 December 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of ILP III PARTICIPATIONS S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 123.559 (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create three (3) compartments in the share capital of the Company, hereinafter referred to as Compartment A, Compartment B and Compartment C. The Compartments B and C shall consist of two (2) series of shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to an amount of two million six hundred eighty-nine thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 2,689,875.-) through the issuance of four thousand six hundred eleven (4,611) Compartment B, series 1 shares, thirty thousand five hundred thirty-seven (30,537) Compartment B, series 2 shares, ten thousand eight hundred forty-seven (10,847) Compartment C, series 1 shares and sixty-one thousand one-hundred (61,100) Compartment C, series 2 shares, each share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The entirety of the new shares has been subscribed by the Sole Shareholder.

The total contribution of two million six hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 2,677,375.-) is entirely allocated to the share capital. The total amount has been put at the disposal of the Company by the contribution in kind consisting of a claim of the Sole Shareholder against the Company. The evidence of the existence and of the value of the contribution, i.e. two million six hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 2,677,375.-), has been produced to the undersigned notary, including, a valuation report executed by the Sole Shareholder, the conclusion of which is as follows: «As of December 21 2007 and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Contribution is estimated to have a total value amounting to two million six hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 2,677,375.-).»

*Third Resolution*

The Sole Shareholder decides to subsequently amend the article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

**Art. 6.** «The Company's share capital is set at two million six hundred eighty-nine thousand eight hundred seventy-five Euro (EUR 2,689,875.-) represented five hundred (500) Compartment A shares, four thousand six hundred eleven (4,611) Compartment B, series 1 shares, thirty thousand five hundred thirty-seven (30,537) Compartment B, series 2 shares, ten thousand eight hundred forty-seven (10,847) Compartment C, series 1 shares and sixty-one thousand one-hundred (61,100) Compartment C, series 2 shares, each share with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more compartments of the Company. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about five thousand (5,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente-un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CEP III INVESTMENT HOLDINGS L.P., un limited partnership selon le droit de l'Etat d'Ontario, Canada, ayant son siège social à 199 Bay Street, Toronto, Ontario, M5L1B9, Canada,

Représenté par CEP III HOLDINGS LIMITED, une corporation selon le droit des Îles Cayman, ayant son siège social à Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Îles Cayman,

(«L'Associé unique»)

ici représenté par Holger Holle, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 décembre 2007.

La comparante est l'associé unique de ILP III PARTICIPATIONS S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.559 (la «Société»).

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris la résolution suivante:

#### *Première Résolution*

L'Associé unique décide de créer trois (3) compartiments dans le capital social de la Société, ci-après le Compartiment A, le Compartiment B et le Compartiment C. L'Associé unique décide que les Compartiments B et C contiendront deux (2) séries de parts sociales.

#### *Deuxième Résolution*

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) à deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 2.689.875,-), par l'émission de quatre mille six cent onze (4.611) parts sociales du Compartiment B, série 1, trente mille cinq trente-sept (30.537) parts sociales de du Compartiment B, série 2, dix mille huit cent quarante-sept (10.847) parts sociales du Compartiment C, série 1 et de soixante-un mille cent (61.100) parts sociales de du Compartiment C, série 2, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

L'intégralité des nouvelles parts sociales a été souscrite par l'Associé unique.

L'apport total de deux millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 2.677.375,-) est entièrement alloué au capital social. Le montant total de l'apport est mis à la disposition de la Société par l'apport d'une créance de l'Associé unique contre la Société. La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport, c'est-à-dire de deux millions six cent soixante-dix-sept mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 2.677.375,-), a été donnée au notaire par la remise d'un certificat d'évaluation signé par l'Associé unique, dont la conclusion est la suivante: «As of 21 December 2007 and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Contribution is estimated to have a total value amounting to two million six hundred seventy-seven thousand three hundred seventy-five Euro (EUR 2,677,375.-).»

#### *Troisième Résolution*

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société en conséquence qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de à deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 2.689.875,-), par cinq cents (500) parts sociales de Catégorie A, quatre mille six cent onze (4.611) parts sociales du Compartiment B, série 1, trente mille cinq trente-sept (30.537) parts sociales de du Compartiment B, série 2, dix mille huit cent quarante-sept (10.847) parts sociales du Compartiment C, série 1 et de soixante-un mille cent (61.100) parts sociales de du Compartiment C, série 2, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-).

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»



*Frais et dépenses*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à cinq mille (5.000,- €)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Holle, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, Relation: LAC/2008/592. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008022943/211/126.

(080021798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Euro Ethnic Foods Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.420.

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée EURO ETHNIC FOODS EUROPE ayant son siège social à Luxembourg, 4, bvd de la Foire, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 novembre 2007, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gabriel Léo Bahadourian, administrateur, élisant domicile au 31 avenue de Budé, CH-1202 Genève

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc Wittner, employé privé élisant domicile au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Patrick Bahadourian, administrateur, demeurant au 33 Chemin des Rayes, CH-1222 Vésenaz.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 310 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du 4<sup>ème</sup> alinéa de l'article 17.

2. Augmentation du capital social par apport en nature avec renonciation au droit de souscription préférentiel à concurrence de EUR 7.500.000,- pour porter le capital de son montant actuel de EUR 31.000,- à EUR 7.531.000,-, lequel apport autre qu'en numéraire fera l'objet d'un rapport spécial par un réviseur d'entreprises comme prévu à l'article 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 et versement d'une prime d'émission de EUR 123,-.

3. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 7.531.000,- (sept millions cinq cent trente et mille euros), représenté par 75.310 (soixante-quinze mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 17 pour lui donner la teneur suivante:

«La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. En cas de démembrement sous forme d'usufruit et de nue-propiété, seul le nu-propiété aura le droit de vote aux assemblées générales.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 7.500.000,- (sept millions cinq cent mille Euros),

pour porter le capital de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 7.531.000,- (sept millions cinq cent trente et un mille Euros),

par la création et l'émission de 75.000 (soixante-quinze mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes

à souscrire par les actionnaires actuels ainsi que par un nouvel actionnaire et à libérer par un apport autre qu'en numéraire ainsi qu'il suit:

1. Monsieur Gabriel Léo Bahadourian, ci-après nommé, à concurrence de:

- 17.582 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total 17.655 actions en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 3,52% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO ETHNIC FOODS avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, cet apport étant évalué à EUR 1.758.261,50 se décomposant en EUR 1.758.200,- de capital et EUR 61,50 de prime d'émission.

- la nue-propiété de 19.918 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total la nue propriété de 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 2,79% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO ETHNIC FOODS avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, cet apport étant évalué à EUR 1.394.260,-.

2. Monsieur Patrick Bahadourian, ci-après nommé, à concurrence de:

- 17.582 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total 17.655 actions en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 3,52% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO ETHNIC FOODS avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, cet apport étant évalué à EUR 1.758.261,50 se décomposant en EUR 1.758.200,- de capital et EUR 61,50 de prime d'émission.

- la nue-propiété de 19.918 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total la nue propriété de 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 2,79% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO ETHNIC FOODS avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, cet apport étant évalué à EUR 1.394.260,-.

3. Monsieur Arthur Bahadourian, ci-après nommé, et Madame Marina Oughourlian, épouse Bahadourian, à concurrence de l'usufruit de 39.836 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total l'usufruit de 40.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 5,59% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO ETHNIC FOODS avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, cet apport étant évalué à EUR 1.195.080,-.

#### *Souscription - libération*

1. Alors est intervenu Monsieur Gabriel Léo Bahadourian, né le 8 septembre 1966 à Lyon (France), domicilié Avenue De Budé 31, CH-1202 Genève (Suisse), lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à

17.582 actions nouvelles en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total 17.655 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 3,52% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO ETHNIC FOODS avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, lequel apport étant évalué à EUR 1.758.261,50 se décomposant en EUR 1.758.200,- de capital et EUR 61,50 de prime d'émission,

la nue-propiété de 19.918 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total la nue propriété de 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 2,79% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO ETHNIC FOODS avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, cet apport étant évalué à EUR 1.394.260,-.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport dont question ci-après.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 17.582 actions nouvelles en pleine propriété et la nue-propiété des 19.918 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

2. Alors est intervenu Monsieur Patrick Bahadourian, né le 2 septembre 1968 à Tassin la Demi Lune (France), domicilié Chemin des Rayes 33, CH-1222 Vésenaz (Suisse) lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à

17.582 actions nouvelles en pleine propriété d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total 17.655 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 3,52% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO ETHNIC FOODS avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, lequel apport étant évalué à EUR 1.758.261,50 se décomposant en EUR 1.758.200,- de capital et EUR 61,50 de prime d'émission,

la nue-propriété de 19.918 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total la nue propriété de 20.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 2,79% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO ETHNIC FOODS avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, cet apport étant évalué à EUR 1.394.260,-.

Le susdit apport a fait l'objet d'un rapport dont question ci-après.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 17.582 actions nouvelles en pleine propriété et la nue-propriété des 19.918 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

3. Alors sont intervenus Messieurs Gabriel Léo Bahadourian et Patrick Bahadourian préqualifiés, agissant en leur qualité de mandataire de Monsieur Arthur Bahadourian, né le 27 mai 1938 à Lyon (France), et de Madame Marina Oughourlian, épouse Bahadourian, née le 25 février 1945 à Beyrouth (Liban), domiciliés 8, rue Abraham Bloch, F-69007 Lyon, en vertu d'une procuration donnée le 10 décembre 2007 lequel souscripteur, représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire à l'usufruit de 39.836 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) par action, au moyen d'un apport en nature représentant au total l'usufruit de 40.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, représentant 2,39% du capital social de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EURO ETHNIC FOODS avec siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, lequel apport étant évalué à EUR 1.195.080,-.

Les susdits apports ont fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société AUDIEX S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports d'un montant de EUR 7.500.000,- ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 75.000 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.»

Lequel rapport, daté du 12 décembre 2007, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

La preuve du transfert des actions de EURO ETHNIC FOODS à la société EURO ETHNIC FOODS EUROPE a été rapportée au notaire instrumentant par la présentation du registre des actionnaires de la société EURO ETHNIC FOODS.

Suite aux apports qui précèdent ainsi qu'à une détention antérieure, la société EURO ETHNIC FOODS EUROPE détient 100% du capital social de la susdite société EURO ETHNIC FOODS,

et conformément à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, déclare vouloir bénéficier de l'exemption du droit d'apport.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 7.531.000,- (sept millions cinq cent trente et un mille euros), représenté par 75.310 (soixante-quinze mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires confère tous pouvoirs à chaque administrateur de la société afin d'accomplir tous actes et signer tous documents nécessaires en vue de mettre les actions apportées à la libre disposition de la société EURO ETHNIC FOODS EUROPE et de rendre le transfert effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

#### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 4.100,-.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Bahadourian, G. L. Bahadourian, M. Ourghourlian-Bahadourian, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, LAC/2007/42908. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008022946/208/159.

(080021730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

### **Cadena S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.282.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Charles Emond, employé privé, demeurant à Florenville (Belgique), agissant en sa qualité de mandataire spécial de INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION HOLDINGS S.A., une société ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (RCS Luxembourg B 28.304), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CADENA S.A., ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, a vu son siège social transféré de Curaçao (Antilles Néerlandaises) vers le Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte du notaire soussigné du 28 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 310 du 6 mars 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour;

- que le capital social de la société CADENA S.A. s'élève actuellement à trois millions d'Euros (3.000.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune;

- que INTERNATIONAL REAL ESTATE CORPORATION HOLDINGS S.A. précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions de la société CADENA S.A.;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société CADENA S.A. et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la société étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

Il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans, au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille huit cents Euros (1.800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Emond, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, LAC/ 2008/ 359. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008022948/220/52.

(080022345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

### **A Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 80.718.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of December,  
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

A HOLDING EHF., a company organized under the laws of Iceland, Kt 561006-0750, with registered office at Túngata 6, 101 Reykjavík, Iceland, the sole shareholder of A HOLDING S.A.

duly represented by Mr François Brouxel, attorney at law, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Reykjavík on 13 November 2007,

which proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted with it to the stamp and registration duties.

The appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows:

that the company A HOLDING S.A. (the «Company»), established and having its registered office in L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, registered with Luxembourg trade and companies register under Number B 80.718, has been incorporated pursuant to a deed received by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on January 26, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Number 807 of September 25, 2001 page 38715. These articles of association have been amended several times, the last amendment done by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on March 25, 2004 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Number 596 of June 10, 2004 page 28593;

that the share capital of the Company is fixed at eight hundred forty-one thousand five hundred ninety-seven Pound Sterling (GBP 841,597.-) divided into eight hundred forty-one thousand five hundred ninety-seven (841,597) shares having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each;

that the appearing party has acquired the totality of the shares in the Company in accordance with the transfer agreement entered into by the appearing party and BAUGUR GROUP HF., kt. 480798-2289, Túngata 6, Reykjavik on October 15, 2007;

that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company resolves (i) to approve the interim accounts as of June 30, 2007 (ii) to proceed with the anticipatory and immediate dissolution of the said Company with effect from today and to put the Company into liquidation;

that the said appearing party, in accordance with the interim balance sheet of the Company as at June 30, 2007, states that all the liabilities of the Company are settled or retained;

The appearing party further declares that:

(i) the company's activities have ceased;

(ii) the liabilities of the Company have been paid or are fully provided for;

(iii) the appearing party is thus vested with the totality of the assets and declares to assume from now on any liabilities of the Company whether known or unknown yet.

that, as a consequence, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

that the company's directors and statutory auditor are given full discharge for their respective duties;

that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's current registered office.

#### *Expenses*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present deed, is estimated at EUR 2,000.- (two thousand euros).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, the appearing party of the meeting signed together with the Notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt huit décembre,

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

A HOLDING EHF., une société de droit islandaise, kt. 561006-0750, ayant son siège à Túngata 6, 101 Reykjavík (Islande), l'actionnaire unique de A HOLDING S.A.

dûment représenté par Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Reykjavík, en date du 13 novembre 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant décrit, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme A HOLDING S.A. (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.718 a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 26 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 807 du 25 septembre 2001 page 38715; Ces statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg du 25 mars 2004 et publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 596 du 10 juin 2004 page 28593;

- que le capital social de la Société est fixé à huit cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling (GBP 841.597,-) divisé en huit cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (841.597) actions, ayant toute une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1,-) chacune;

- que la partie comparante détient la totalité des actions de la Société conformément au contrat de cession d'actions conclu entre la comparante et BAUGUR GROUP HF., kt. 480798-2289, Túngata 6, Reykjavik en date du 15 octobre 2007;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé (i) d'approuver les comptes tels qu'arrêtés au 30 juin 2007, (ii) de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de ladite Société à compter de ce jour, et de mettre la Société en liquidation;

- que ladite partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, et conformément au bilan de la Société tel qu'arrêté au 30 juin 2007, déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné;

- La partie comparante déclare ensuite que:

- (i) les activités de la société ont cessées;

- (ii) le passif de la Société est réglé ou dûment provisionné;

- (iii) La partie comparante est donc investi de tout l'actif et déclare s'engager à régler, dès à présent, tout passif éventuel de la Société connu ou non encore connu;

- que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions émises;

- que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

*Dépenses*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et charges à payer par la Société suite au présent acte est estimé à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

En foi de quoi, le présent document a été rédigé à Luxembourg à la date donnée en tête.

Le soussigné Notaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte.

Et lecture faite à la personne comparante, la partie comparante a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: F. Brouxel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008, LAC/2008/355. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008022949/220/109.

(080022346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**GLOBAL GROUP MANAGEMENT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 70.473.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M<sup>e</sup> Benoit Caillaud, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the Foundation MONT SAINT MICHEL FOUNDATION, having its registered office at 31, Willemstad, Curaçao, Netherlands Antilles, registered under the number S-2732,

by virtue of a proxy given on December 17, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation GLOBAL GROUP MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 70.473, having its principal office in L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange, on June 9, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 687 of September 14, 2000 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a deed of the undersigned notary, residing then in Hesperange on April 5, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 627 of September 4, 2000;

- that the capital of the corporation GLOBAL GROUP MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, fully paid up;

- that MONT SAINT MICHEL FOUNDATION, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at December 20, 2007, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at December 20, 2007 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units and the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand eight hundred euros (EUR 1,800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M<sup>e</sup> Benoit Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la fondation MONT SAINT MICHEL FOUNDATION, fondation privée dont le siège est établi à Scharloweg 31, Curaçao, Antilles néerlandaises, enregistrée sous le numéro S-2732, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 17 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme GLOBAL GROUP MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., R.C.S. Luxembourg B 70.473, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 9 juin 1999, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 687 en date du 14 septembre 1999, que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 627 en date du 4 septembre 2000;

- que le capital social de la société anonyme GLOBAL GROUP MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que MONT SAINT MICHEL FOUNDATION, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 20 décembre 2007, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 20 décembre 2007 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/ 2007/ 43580. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008022950/220/102.

(080022349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.



**Champy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 124.058.

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHAMPY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 124.058, constituée suivant acte en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 555 du 6 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Isabelle Donadio, employée privée, à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 17.860 (dix-sept mille huit cent soixante) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de prononcer la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses prérogatives;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 21 décembre 2006 au jour de la liquidation.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A. ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période allant du 21 décembre 2006 au jour de la liquidation, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Gibert, R. Galiotto, I. Donadio, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, Relation: LAC/2008/133. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008022951/211/61.

(080021893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Edil International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 81.837.

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée EDIL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 81.837,

constituée par acte reçu par le notaire Joseph Gloden en date du 3 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1034 du 20 novembre 2001,

et dont les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1113 du 8 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Mme Vania Baravini, employée, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Carine Grundheber, employée, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Alexia Uhl, employée, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Réduction du capital à concurrence d'un montant de EUR 161.700,- (cent soixante et un mille sept cents euros) par absorption partielle des pertes telles qu'elles résultant du bilan au 30 juin 2006 et par annulation de 16.170 actions, le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures et augmentation du capital social à concurrence de EUR 161.700,- (cent soixante et un mille sept cents euros) par création de 16.170 (seize mille cent soixante-dix) nouvelles actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites comme suit par:

a FIDCORP LIMITED .....	2.459
b TRUST CAMELIA .....	2.102
c TRUST BRUGHIERA .....	668
d TRUST ZAMBRA .....	4.560
e SOLOFID S.p.A. ....	1.822
f ALICE .....	600
g LU.CE. S.r.l. ....	3.959

et libérées par conversion de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles pour un montant total de EUR 116.110,- par les actionnaires sub. a-e moyennant versement en numéraire pour un montant de EUR 45.590,- par les actionnaires sub. f et g.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément la résolution suivante

### Résolution unique

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de EUR 161.700,- (cent soixante et un mille sept cents euros) par absorption partielle des pertes telles qu'elles résultant du bilan au 30 juin 2006 par annulation de 16.170 actions, le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures. La preuve de l'existence des pertes réalisées au 30 juin 2006, à été donnée au notaire instrumentaire par la remise d'un bilan au 30 juin 2006 dûment approuvé par l'assemblée générale annuelle en date du 4 mai 2007, lequel reste annexé au présent acte.

L'assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 161.700,- (cent soixante et un mille sept cents euros), en vue de le porter de EUR 138.300,- (cent trente-huit mille trois cents euros) à son montant initial de EUR 300.000,- (trois cent mille euros), par la création de 16.170 (seize mille cent soixante-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites comme suit par:

a FIDCORP LIMITED .....	2.459
b TRUST CAMELIA .....	2.102
c TRUST BRUGHIERA .....	668
d TRUST ZAMBRA .....	4.560
e SOLOFID S.p.A. ....	1.822
f ALICE .....	600
g LU.CE. S.r.l. ....	3.959

et intégralement libérées comme suit:

- 11.611 actions nouvelles, par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de EUR 116.110,-, de créances que les actionnaires sub. a-e ont sur la société, le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises;
- 4.559 actions nouvelles, moyennant versement en numéraire de EUR 45.590,- par les actionnaires sub. f et g.

### Intervention - Souscription - Libération

- Sont alors intervenus aux présentes, les actionnaires sub.a-e, prédésignés, ici représentés par Mme Vania Baravini, précitée,

en vertu de procurations dont mention ci-avant;

Lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire aux 11.611 actions nouvelles, lesquelles ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles qu'ils ont sur la société EDIL INTERNATIONAL S.A.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le décembre 2007 par H.R.T. REVISION S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances est constatée par ledit rapport et les conclusions sont les suivantes:

### Conclusion

«A la suite de nos vérifications, rien n'est venu à notre attention qui puisse nous amener à estimer que les créances des actionnaires de EUR 116.110,- ne sont pas certaines, liquides et exigibles et ne peuvent pas être utilisées pour augmenter le capital de EDIL INTERNATIONAL S.A. de EUR 161.700,-, la différence de EUR 45.590,- étant à libérer en espèces.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'opération de réduction et augmentation de capital de EDIL INTERNATIONAL S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.»

Il résulte notamment dudit rapport que les créances sont certaines, liquides et exigibles et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de EUR 116.110,- provenant de ces dettes en capital social de la société EDIL INTERNATIONAL S.A.

- Sont ensuite intervenus aux présentes, les actionnaires sub.f et g, prédésignés, ici représentés par Mme Vania Baravini, précitée,

en vertu de procurations dont mention ci-avant;

Lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire aux 4.559 actions nouvelles et les libérer moyennant versement en espèces de EUR 45.590,-, ainsi que cela résulte d'un certificat bancaire remis au notaire instrumentaire.

Suite à l'opération qui précède le capital social reste inchangé à la somme de EUR 300.000,-, représenté par 30.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- par action, toutes entièrement libérées.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 2.450,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Baravini, C. Grundheber, A. Uhl, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, LAC/2007/42915. — Reçu 1.617 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008022952/208/118.

(080021707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Thomorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.917.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

THOMSON INTERNATIONAL S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-79.011.

represented by M<sup>e</sup> Tom Loesch, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 20 December 2007.

the above mentioned proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of THOMORG S.à r.l.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and other kinds of financing and grant guarantees or securities in any kind or form to the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at twenty-five thousand dollars of the United States (USD 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders and the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, in view of their immediate cancellation.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) voting with the quorum and majority rules set by the applicable laws or by these Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholders themselves (the «Manager(s)»).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers»).

The Managers will be elected by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholder(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Representation of the Company - Delegation of Powers.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of half of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Recording of the resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by him/them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company had a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose to the other Manager(s) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Such transaction and such Managers' interest therein shall be disclosed to the shareholder(s).

The foregoing provisions do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls (ii) within the ordinary course of business of the Company.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company shall indemnify any Manager or officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager or officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or

misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the laws the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The auditors, if any, will be elected by the shareholder(s), which will determine their number and the duration of their mandate. The auditors are eligible for re-election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. General Meeting of Shareholders.** If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should the resolutions to be adopted be sent by the Manager(s) to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and return it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting by the Manager(s), the auditors or shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will specify the time and place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. They may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

**Art. 20. Procedure and Vote at Meetings.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles of Incorporation or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, will be taken by (i) a majority of shareholders in number (ii) representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### Chapter V. Financial Year, Financial Statements, Allocation of Profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 22. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 23. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s), voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the managers or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

### Chapter VII. Applicable Law.

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been adopted, THOMSON INTERNATIONAL S.A., pre-named declared to subscribe twenty-five thousand (25,000) new shares with a nominal value of one dollar of the United States (USD 1.-) per share and to fully pay in cash the nominal value of these shares.

The amount of twenty-five thousand dollars of the United States (USD 25,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2008.

#### *Shareholder resolutions*

##### *First resolution*

The number of Managers is set at six (6) and the following persons are appointed as Managers for an unlimited duration:

- Mr Gregor D. Dalrymple, accountant, residing 7, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg
- Monsieur Emile J. J. Hamilius, engineer, residing 10, Eicherfeld, L-1462, Luxembourg
- Monsieur Jacques A. Loesch, lawyer, residing 35, avenue John F. Kennedy, L-1885, Luxembourg
- Monsieur Tom A. Loesch, lawyer, residing 35, avenue John F. Kennedy, L-1885, Luxembourg
- Monsieur Virender N. Puri, accountant, residing Landis+ Gyr-Strasse 3, 6300, Zug, Switzerland
- Monsieur Joseph J. G. M. Vermeer, accountant, residing Landis+ Gyr-Strasse 3, 6300, Zug, Switzerland

##### *Second Resolution*

The registered office shall be at 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.



Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

THOMSON INTERNATIONAL S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B-79.011.

représenté par Maître Tom Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 20 décembre 2007.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination THOMORG S.à r.l.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune par une résolution des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par une résolution des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, ils pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention et la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder des prêts ou toutes autres formes de financement, consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit aux sociétés et entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires, ainsi que des bons ou autres droits de souscription d'actions.

De manière générale, la société peut exercer toutes transactions commerciales, industrielle ou financière qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux Lois ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

#### **Chapitre II. Capital, Parts Sociales**

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociale ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront versées les primes payées pour toutes nouvelles parts sociales. Le solde de ce compte peut être utilisé pour rembourser les associés en cas de rachat de parts sociales par la Société, pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, en vue de leur annulation immédiate.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du/des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises conformément aux dispositions légales ou, le cas échéant, aux présents Statuts pour toute modification des présents Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires aux Comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoins d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront élus par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Représentation de la Société - Délégation de pouvoirs.** A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de son choix.

La Société sera également engagée par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été confié par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous les participants, une convocation écrite sera adressée à tous les Gérants pour toute réunion du Conseil de Gérance au moins trois (3) jours avant la date prévue pour cette réunion par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Cette convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de cette réunion. Tout Gérant peut renoncer à son droit d'être convoqué conformément à la procédure décrite ci-dessus. Aucune convocation spéciale pour les réunions se tenant à des dates et à des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance ne sera requise.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer.

Tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité des Gérants en fonction sont présents ou représentés, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, sera considérée comme régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations demeureront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produit en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'accord du/des associés, les Gérants peuvent être rémunérés pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposés dans le cadre de leur fonction ou pour la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne ayant les liens ci-dessus décrit avec une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, en raison de l'appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis, de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant en avisera les autres Gérants et ne pourra prendre part au vote sur cette transaction. Cette transaction de même que l'intérêt du Gérant sera porté à la connaissance des associés.

Les dispositions précédentes ne s'appliquent si (i) la transaction considérée est conclue à des conditions de marché normales et (ii) elle porte sur une opération courante de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses fonctions.

La Société indemnifiera tout Gérant ou fondé de pouvoirs ou employé de la Société et, le cas échéant leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous les frais raisonnables qu'ils auront exposés à la suite de leur comparution en tant que défendeurs au cours d'actions en justice, de procès ou de poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant ou de fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dont ils ne peuvent obtenir indemnisation, exception faite pour les cas où ils seront déclarés coupables pour négligence grave ou de faute.

En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et pour lesquelles la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de faute pas manqué à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 17. Auditeur.** Sauf dans les cas où, en vertu des Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, et en particulier ses documents comptables, doivent, dans les cas prévus par les dispositions légales, être vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne doivent pas nécessaire être associé.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront élus par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée Générale des Associés

**Art. 18. Assemblée Générale des Associés.** Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce tous les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dès lors, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 Août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25), ces derniers peuvent prendre des résolutions par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux Associés, les associés sont tenus d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit. Les exigences de

quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale dans un délai de huit (8) à compter de la convocation adressée par lettre recommandée par le/les Gérants, les commissaires aux comptes et les associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Elles pourront se tenir à l'étranger si des circonstances de force majeure l'exigent.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par la loi ou par les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure - Vote.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'avoir la qualité d'associé pour participer à une assemblée.

Toute décision destinée à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par (i) une majorité en nombre des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation ou consultation par écrit, les associés seront de nouveau convoqués ou consultés et les résolutions seront alors adoptées, sur deuxième convocation, à la majorité des voix exprimées sans tenir compte de la part du capital représenté.

Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents ou par leur mandataire ou par le président, le secrétaire, le scrutateur de l'assemblée si un tel bureau a été désigné.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par les associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Année Sociale, Comptes Annuels, Affectation des Bénéfices

**Art. 21. Exercice Social.** L'exercice social de la Société débute le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux dispositions légales en vigueur. Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis à l'approbation du/des associés.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 23. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de l'exercice, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets et verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, le reporter à nouveau ou le distribuer avec tout bénéfice reporté à nouveau, réserves distribuable ou prime d'émission, aux associés comme dividendes.

Les Gérants peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les Gérants ou toute autre personne (personne physique ou morale) nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, les produits nets de liquidation seront répartis entre tous les associés de manière à permettre de manière globale une répartition ayant le même résultat économique que les règles de distribution fixées pour le paiement de dividendes.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 25. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, THOMSON INTERNATIONAL S.A., prénommé, a déclaré souscrire vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) par part sociale et libérer intégralement en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

Le montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) étant dès cet instant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.000,- EUR.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de 2008.

#### *Décisions de l'Associé*

##### *Première résolution*

Le nombre de Gérants est fixé à six (6) et les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Gregor D. Dalrymple, comptable, demeurant, 7, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg
- Monsieur Emile J. J. Hamilius, ingénieur, demeurant 10, Eicherfeld, L-1462, Luxembourg
- Monsieur Jacques A. Loesch, avocat, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1885, Luxembourg
- Monsieur Tom A. Loesch, avocat, demeurant 35, avenue John F. Kennedy, L-1885, Luxembourg
- Monsieur Virender N. Puri, comptable, demeurant Landis+ Gyr-Strasse 3, 6300, Zug, Suisse
- Monsieur Joseph J. G. M. Vermeer, comptable, demeurant Landis+ Gyr-Strasse 3, 6300, Zug, Suisse

##### *Seconde résolution*

Le siège social est établi au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Loesch, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, Relation: LAC/2007/43526. — Reçu 173,85 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008022964/206/523.

(080021644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

### **Fraver Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 12.638.

#### EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 12 décembre 2007 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

- Monsieur Guy Schosseler, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
  - Monsieur Nico Becker, administrateur de sociétés, demeurant à L-5680 Dalheim;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie Thunus, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2010.

Pour extrait conforme  
FRAVER HOLDING  
Signature

Référence de publication: 2008022767/546/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00222. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**WhiteStones S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.585.

In the year two thousand seven, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Antonella Graziano, private employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, acting as representative of WhiteStones SERVICES S. à r.l., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, being the General Partner of WhiteStones SCA (hereafter the «Company»), having its registered office in L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.585,

pursuant to a resolution of the General Partner of the Company passed on December 12th, 2007, a copy of the minutes of the meeting shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, who declares and requires the notary to act that:

I. The company WhiteStones SCA was incorporated pursuant to a notarial deed dated February 9th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 712 dated April 26, 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a notarial deed dated June 26th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1766 dated August 21st, 2007.

II. The company WhiteStones SCA has presently a fully subscribed and paid-in capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into two thousand seven hundred and ninety (2,790) limited shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each, held by the Limited Shareholders, consisting in two thousand four hundred and eighty (2,480) class A limited shares (A shares), three hundred and ten (310) class B limited shares (the B shares) and three hundred and ten (310) class C shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each held by the Unlimited Shareholders (the C shares or Unlimited Shares).

Article 5, 2nd paragraph of the articles of incorporation sets the authorized capital of the Company at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-) consisting of sixteen thousand (16,000) A shares with a total value of three million three hundred and sixty thousand euro (EUR 3,360,000.-) having a par value of ten euro (EUR 10.-) each and a premium of two hundred euro (EUR 200.-) each; two thousand (2,000) B shares, having a par value of ten euro (EUR 10.-) each and no premium and two thousand (2,000) C shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each and no premium.

Pursuant Article 5, paragraph 3:

«The General Partner is authorized and empowered to realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by issuing of new shares, with or without share premium, determine the place and date of issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

III. The General Partner of the Company acknowledged and accepted in its meeting on December 12th, 2007 the following subscriptions:

1) by TRUMAN INVESTMENT CORP, a British Virgin Islands company, incorporated and existing under the BVI Business Companies Act, 2004, having its registered office at Vanterpool Plaza, Wickhams Cay I, 2nd Floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Company number 1376855, for an aggregate amount in cash of forty-two thousand two hundred fifty euro (EUR 42,250.-), in respect of its subscription of two hundred (200) new A

Shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) and a premium of two hundred euro (EUR 200.-) each, twenty-five (25) new B shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each;

2) by ANGLONA S.A., société anonyme, incorporated and existing under the Luxembourg laws, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register with the number B 124.247, for an aggregate amount in cash of two hundred fifty-three thousand five hundred euro (EUR 253,500.-), in respect of its subscription of one thousand two hundred (1,200) new A Shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) and a premium of two hundred euros (EUR 200.-) each and one hundred and fifty (150) new B shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each;

3) by CORDUSIO FIDUCIARIA S.p.A., società per azioni, incorporated and existing under the Italian laws, having its registered office at Via Dante 4, 20121 Milano, Italy, registered with the «Registro delle Imprese di Milano» with the number 01855720155, for an aggregate amount in cash of one hundred sixty-nine thousand euro (EUR 169,000.-), in respect of its subscription of eight hundred (800) new A Shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) and a premium of two hundred euro (EUR 200.-) each, one hundred (100) new B shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each;

4) by ISTIFID S.p.A., società per azioni, incorporated and existing under the Italian laws, having its registered office at Viale Edoardo Jenner 51, 20159 Milano, Italy, registered with the «Registro delle Imprese di Milano» with the number 01863180152, for an aggregate amount in cash of eighty-four thousand five hundred euro (EUR 84,500.-), in respect of its subscription of four hundred (400) new A Shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) and a premium of two hundred euro (EUR 200.-) each, fifty (50) new B shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each;

5) by EUROFINLEADING FIDUCIARIA S.p.A., società per azioni, incorporated and existing under the Italian laws, having its registered office at Via Porlezza, 8, I -20123 Milano, Italy, registered with the «Registro delle Imprese di Milano» with the number 08526080158, for an aggregate amount in cash of forty-three thousand nine hundred forty euro (EUR 43,940.-), in respect of its subscription of two hundred eight (208) new A Shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) and a premium of two hundred euro (EUR 200.-) each, twenty-six (26) new B shares having a par value of ten euro (EUR 10.-);

6) by WHITESTONES SERVICES SARL, a private limited liability company, having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register with the number 124.586, for an aggregate amount in cash of eighteen thousand five hundred ninety euro (EUR 18,590.-), in respect of its subscription of eighty eight (88) new A Shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) and a premium of two hundred euro (EUR 200.-) each, eleven (11) new B shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each;

7) by WHITESTONES SERVICES SARL, a private limited liability company, having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register with the number B 124.586, for an aggregate amount in kind of one hundred fifty-four thousand nine hundred twenty euro (EUR 154,920.-), in respect of its subscription of seven hundred and twelve (712) new A shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) and a premium of two hundred euro (EUR 200.-) each, eighty-nine (89) new B shares having a par value of ten euro (EUR 10.-) each and four hundred and fifty one (451) new C shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

The reality of the subscriptions of the above companies has been proved to the undersigned notary by the relevant subscription agreements which will remain attached to the present deed to be registered therewith.

The new shares mentioned under 1) - 6) have been fully subscribed and entirely paid up in cash for an aggregate amount of six hundred eleven thousand seven hundred eighty euro (EUR 611,780.-), out of which thirty-two thousand five hundred eighty euro (EUR 32,580.-) are allocated to the share capital, and five hundred seventy-nine thousand two hundred euro (EUR 579,200.-) are allocated to the share premium.

The total amount of six hundred eleven thousand seven hundred eighty euro (EUR 611,780.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

The new shares mentioned under 7) have been fully subscribed and entirely paid up by contribution in kind for an aggregate amount of one hundred fifty-four thousand nine hundred twenty euro (EUR 154,920.-) consisting of a receivable detained by the General Partner WhiteStones SERVICES S.à.r.l., out of which twelve thousand five hundred twenty euro (EUR 12,520.-) are allocated to the share capital, and one hundred forty-two thousand four hundred euro (EUR 142,400.-) are allocated to the share premium.

The value of this contribution has been made under a report dated 10 December 2007 of Jean Bernard Zeimet, Independent Auditor, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The conclusion of the report is the following:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value of the shares to be issued, together with the share premium.»

This report will remain attached to the present deed.

VI. As a consequence of such increase of capital, paragraph 1st of Article 5 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

« **Article 5.1. First paragraph.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at seventy-six thousand one hundred euro (EUR 76,100.-) divided into:

(a) six thousand eight hundred forty-nine (6,849) limited shares («the Limited Shares»), with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, held by the Limited Shareholders, consisting in six thousand eighty-eight (6,088) class A limited shares (the «A shares») and seven hundred sixty-one (761) class B limited shares (the «B shares»)

(b) and seven hundred sixty-one (761) class C shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each held by the Unlimited Shareholders (the «C shares» or «Unlimited Shares»).»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ten thousand five hundred euro (EUR 10,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mrs Antonella Graziano, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société à responsabilité limitée WhiteStones SERVICES S. à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, étant l'Associé commandité de WhiteStones SCA (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.585,

en vertu d'une résolution de l'Associé commandité en date du 12 décembre 2007, dont une copie du procès-verbal restera annexé au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I. La société WhiteStones SCA fut constituée par acte notarié en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 712 du 26 avril 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1766 du 21 août 2007.

II. Ladite société WhiteStones SCA a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par deux mille sept cent quatre-vingt-dix (2.790) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, réparties en deux mille quatre cent quatre-vingt (2.480) actions de catégorie A (actions A), trois cent dix (310) actions de catégorie B (actions B) et trois cent dix (310) actions de catégorie C, d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune; détenues par les associés commandités (actions C ou actions de commandité).

L'article 5, alinéa 2, des statuts fixe le capital autorisé de la Société à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par seize mille (16.000) actions de catégorie A d'une valeur totale de trois millions trois cent soixante mille (EUR 3.360.000,-) euros d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) chacune et une prime d'émission de deux cent (EUR 200,-) euros chacune; deux mille (2.000) actions B d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune sans prime d'émission, ainsi que deux mille (2.000) actions C d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune sans prime d'émission.

Alors que l'article 5, alinéa 3 des statuts stipule que:

«L'Associé commandité est autorisé et mandaté à (i) réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives, par émission de nouvelles actions avec ou sans prime; (ii) de fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et (iii) à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en cas d'émission d'actions contre apports en espèces.»

III. En date du 12 décembre 2007, l'Associé commandité de la Société a reconnu d'avoir reçu et a accepté les souscriptions suivantes:

1) par TRUMAN INVESTMENT CORP, une société des Iles Vierges Britanniques, constituée en vertu du BVI Business Companies Act, 2004, ayant son siège social à Vanterpool Plaza, Wickhams Cay I, 2nd Floor, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite et enregistrée sous le numéro BVI Company 1376855, souscrit un apport total en espèce de quarante-deux mille deux cent cinquante euros (EUR 42.250,-), représentant deux cents (200) nouvelles actions de catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une prime d'émission de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, vingt-cinq (25) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;



2) par ANGLONA S.A., société anonyme, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 124.247, souscrit un apport total en espèce de deux cent cinquante-trois mille cinq cents euros (EUR 253.500,-), représentant mille deux cents (1.200) nouvelles actions de catégorie A, d'une valeur nominale de dix (EUR 10,-) euros chacune et une prime d'émission de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, cent cinquante (150) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

3) par CORDUSIO FIDUCIARIA S.p.A., société par actions, constituée sous les lois d'Italie, ayant son siège social à Via Dante 4, 20121 Milan, Italie, inscrite et enregistrée auprès du «Registro delle Imprese di Milano» sous le numéro 01855720155, souscrit un apport total en espèce de cent soixante-neuf mille euros (EUR 169.000,-), représentant huit cents (800) nouvelles actions de catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une prime d'émission de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, cent (100) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

4) par ISTIFID S.p.A., société par actions, constituée sous les lois d'Italie, ayant son siège social à Viale Edoardo Jenner 51, 20159 Milan, Italie, inscrite et enregistrée auprès du «Registro delle Imprese di Milano» sous le numéro 01863180152, souscrit un apport total en espèce de quatre-vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 84.500,-), représentant quatre cents (400) nouvelles actions de catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une prime d'émission de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, cinquante (50) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

5) par EUROFINLEADING FIDUCIARIA S.p.A., société par actions, constituée sous les lois de l'Italie, ayant son siège social à Via Porlezza nr 8, I-20123 Milan, Italie, inscrite et enregistrée auprès du «Registro delle Imprese di Milano» sous le numéro 08526080158, souscrit un apport total en espèce de quarante-trois mille neuf cent quarante euros (EUR 43.940,-), représentant deux cent huit (208) nouvelles actions de catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une prime d'émission de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, vingt-six (26) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

6) par WHITESTONES SERVICES SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.586, souscrit un apport total en espèce de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (EUR 18.590,-), représentant quatre-vingt-huit (88) nouvelles actions de catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une prime d'émission de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, onze (11) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune,

7) par WHITESTONES SERVICES SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.586, souscrit un apport en nature d'un montant de cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt euros (EUR 154.920,-), représentant sept cent douze (712) nouvelles actions de catégorie A, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et une prime d'émission de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, quatre-vingt-neuf (89) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et quatre cent cinquante et un (451) nouvelles actions de catégorie C d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire soussigné par des bulletins de souscription qui resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés.

Les nouvelles actions mentionnées sous 1) - 6) ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant de six cent onze mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 611.780,-), dont trente-deux mille cinq cent quatre-vingt euros (EUR 32.580,-) sont alloués au capital social et cinq cent soixante-dix-neuf mille deux cents euros (EUR 579.200,-) à la prime d'émission.

Le montant total de six cent onze mille sept cent quatre-vingt euros (EUR 611.780,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les nouvelles actions mentionnées sous 7) ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en nature d'un montant total de cent cinquante-quatre mille neuf cent vingt euros (EUR 154.920,-), consistant en une créance détenue par l'Associé commandité WhiteStones SERVICES S.à.r.l., dont douze mille cinq cent vingt euros (EUR 12.520,-) sont alloués au capital social et cent quarante-deux mille quatre cents euros (EUR 142.400,-) à la prime d'émission.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport de Jean Bernard Zeimet, Réviseur Indépendant, en date du 10 décembre 2007, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value of the shares to be issued, together with the share premium.»

Ce rapport restera annexé aux présentes

IV. Suite à cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital émis et souscrit est fixé à soixante-seize mille cent euros (EUR 76.100,-) représenté par:

(a) six mille huit cent quarante-neuf (6.849) actions commanditaires («les «Actions Commanditaires») ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et consistant en six mille quatre-vingt-huit (6.088) actions commanditaires de catégorie A (les «Actions de catégorie A»), sept cent soixante-un (761) actions commanditaires de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»)

(b) et sept cent soixante-un (761) actions de catégorie C, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune; qui seront détenues par l'associé commandité (les «Actionnaires de Catégorie C» ou «Actions Commanditées».)»

*Frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à dix mille cinq cents euros (EUR 10.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Graziano, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, LAC / 2008 / 567. — Reçu 7.667 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008023009/7241/240.

(080022060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Solelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.269.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 juin 2007*

- Les démissions des sociétés LOUV S.à r.l. et DMC S.à r.l. de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- Madame Françoise Dumont employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Catherine Pisvin, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

SOLELUX S.A.

C. Pisvin / F. Dumont

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008022758/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00949. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Airport Center Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 39.228.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales de la société AIRPORT CENTER LUXEMBOURG GmbH, en date du 21 décembre 2006 que RSE GRUNDBESITZ UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT - Aktiengesellschaft, société de droit allemand sise à Warburgstrasse 50, D-20354 Hambourg a cédé ses 765 parts sociales à ADLER REAL ESTATE AG, société de droit allemand, sise à Neuer Wall 77, D-20354 Hambourg.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société AIRPORT CENTER LUXEMBOURG GmbH en date du 21 décembre 2006 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il résulte d'une seconde cession de parts sociales de la société AIRPORT CENTER LUXEMBOURG GmbH, en date du 29 décembre 2006 que VIGA BENELUX REAL ESTATE GmbH & Co. KG, société de droit allemand sise à 28-32 Holzdam, D-20 099 Hambourg a cédé

- 735 parts sociales à ADLER REAL ESTATE AG, société de droit allemand, sise à Neuer Wall 77, D-20354 Hambourg.
- 13.500 parts sociales à AIGGRE ACL HOLDINGS S.à r.l., société de droit luxembourgeois, sise à 10 BZ. I Burmicht, L-8070 Bereldange

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société AIRPORT CENTER LUXEMBOURG GmbH en date du 29 décembre 2006 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société AIRPORT CENTER LUXEMBOURG GmbH est détenu comme suit:

	parts sociales
ADLER REAL ESTATE AG . . . . .	1.500
AIGGRE ACL HOLDINGS S.à r.l. . . . .	13.500

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008022691/534/34.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Cambone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.874.

—  
EXTRAIT

En date du 11 janvier 2008, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Démission, avec effet immédiat, de Monsieur Patrick Bos de son poste de gérant de la société.

Nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, de Madame Catherine Peuteman demeurant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 janvier 2008.

Signature

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2008022738/7491/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01237. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Crown Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.541.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of December.

Before us, Maître Joelle Baden, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

CROWN EUROPEAN HOLDINGS S.A., a French société anonyme, with a share capital of 106,638,148.- euros, incorporated under the laws of France, having its registered office at 67, rue Arago, Saint-Ouen - 93400 (France), and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny under the number 775 721 996 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Nicolas Goulet, maître en droit, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal given on 13 December 2007.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the Sole Shareholder of CROWN LUXEMBOURG HOLDINGS, a société à responsabilité limitée, with a share capital of 12,500.- euros, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 November 2007 under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the «Company»).

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred twenty-nine thousand and five hundred euro (EUR 2,529,500.-) in order to increase it from its current amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) up to two million five hundred and forty-two thousand euro (EUR 2,542,000.-) through the issuance of one hundred one thousand one hundred and eighty (101,180) new shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

#### *Subscription and Payment*

All of the one hundred one thousand one hundred and eighty (101,180) new shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, are entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, represented as stated above, by a contribution in kind consisting of three hundred and fifty-one thousand three hundred and nineteen (351,319) shares without par value, representing 35.13% of the share capital of STANDFAST REINSURANCE S.A., a société anonyme, with a share capital of 2,000,000.- USD, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 34.023 (STANDFAST) (the «Contribution in Kind»).

All of the one hundred one thousand one hundred and eighty (101,180) new shares of the Company have thus been paid up by the Sole Shareholder through the Contribution in Kind for an aggregate amount of five million fifty-nine thousand euro (EUR 5,059,000.-), which shall be allocated as follows:

- two million five hundred twenty-nine thousand and five hundred euro (EUR 2,529,500.-) shall be allocated to the share capital of the Company;
- two million five hundred twenty-nine thousand and five hundred euro (EUR 2,529,500.-) shall be allocated to the share premium of the Company.

The evidence of the existence and of the value of the Contribution in Kind has been produced to the undersigned notary.

As the Company already owns 648,680 shares of STANDFAST, 99.99% of the share capital of STANDFAST is owned by the Company as a consequence of the Contribution in Kind.

The contributor, acting through its proxy, declared that there are no preemption rights nor any other rights attached to the shares of STANDFAST by virtue of which any person might be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him and that the shares are unencumbered and are freely transferable to the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million five hundred and forty-two thousand euros (EUR 2,542,000.-) represented by one hundred and one thousand six hundred and eighty (101,680) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.»

#### *Capital duty exemption request*

Considering that the first resolution refers to an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company through a Contribution in Kind consisting of shares of a company with its registered office in Luxembourg and considering that, after the Contribution in Kind, the Company is holding 99,99% of the shares of STANDFAST, the Company refers to Article 4.2 of the law of 29 December 1971, as amended by the law of 3 December 1986, and requests the exemption on capital duty in connection with the Contribution in Kind to the Company.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 3,500.00.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

CROWN EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme au capital social de 106.638.148 euros, régie par les lois de France, ayant son siège social au 67, rue Arago, Saint-Ouen - 93400 (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 775 721 996) (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Nicolas Goulet, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 décembre 2007,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'Associée Unique de CROWN LUXEMBOURG HOLDINGS, une société à responsabilité limitée au capital social de 12.500,- euros, constituée suivant un acte notarié en date du 23 novembre 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cents euros (EUR 2.529.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux millions cinq cent quarante-deux mille euros (EUR 2.542.000,-) par l'émission de cent un mille cent quatre-vingt (101.180) parts sociales nouvelles de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Souscription et paiement*

Les cent un mille cent quatre-vingts (101.180) parts sociales nouvelles de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune sont entièrement souscrites et intégralement libérées par l'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, par un apport en nature consistant en trois cent cinquante et un mille trois cent dix-neuf (351.319) actions sans valeur nominale, représentant 35,13% du capital social de STANDFAST REINSURANCE SA, une société anonyme, au capital social de 2.000.000,- USD, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34.023 (STANDFAST) (l'«Apport en Nature»).

Les cent un mille cent quatre-vingt (101.180) parts sociales nouvelles de la Société ont ainsi été libérées par l'Associée Unique par l'Apport en Nature pour un montant total de cinq millions cinquante-neuf mille euros (EUR 5.059.000,-), qui sera affecté comme suit:

- deux millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cents euros (EUR 2.529.500,-) seront affectés au capital social de la Société;

- deux millions cinq cent vingt-neuf mille cinq cents euros (EUR 2.529.500,-) seront affectés à la prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été apportée au notaire soussigné.

Comme la Société détient déjà 648.680 actions de STANDFAST, 99,99% du capital social de STANDFAST sont détenus par la Société suite à l'Apport en Nature.

L'apporteur, agissant par son représentant, a déclaré qu'il n'existe pas de droit de préemption ou autres droits attachés aux actions de STANDFAST par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs actions lui soit/soient transférée(s) et que les actions sont libres de toutes charges et librement cessibles à la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associée Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions cinq cent quarante-deux mille euros (EUR 2.542.000,-) représenté par cent un mille six cent quatre-vingt (101.680) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-).»

#### *Requête en exonération du droit d'apport*

Compte tenu du fait que la première résolution concerne une augmentation du capital social souscrit d'une société luxembourgeoise par un Apport en Nature d'actions d'une société ayant son siège au Luxembourg et compte tenu

qu'après cet Apport en Nature, la Société détient 99,99% des actions de STANDFAST, la Société requiert sur la base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport concernant l'Apport en Nature à la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ EUR 3.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Goulet, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. LAC / 2007 / 42694. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008023010/7241/143.

(080022057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

---

**Pétrel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.009.

A la suite des cessions en date du 21 septembre 2007 des 2.000 parts sociales détenues par la société à responsabilité limitée YEARLING SARL:

1. 1.020 parts sociales sont dorénavant détenues par la société anonyme DOMUS FLAVIA INVESTMENTS LTD, R.C.S. Luxembourg B 79.455, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

2. 980 parts sociales sont dorénavant détenues par la société BERO INVESTMENTS LIMITED, une «Limited Liability Company» constituée et existant sous l'empire du droit chypriote, enregistrée au Registre des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 134003, avec siège social à Arch. Makariou III, 284, Fortuna court Block B, 2nd floor, Limassol, Chypre.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour PÉTREL S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022750/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09017. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080021160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Crescent Heights Luxembourg Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.811.

En date du 12 juillet 2007, la société à responsabilité limitée CH INTERNATIONAL 2, LLC a cédé les 2000 parts sociales de la société à responsabilité limitée CRESCENT HEIGHTS LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l. à la société CRESCENT HEIGHTS NETHERLANDS HOLDINGS COÖPERATIEVE U.A., enregistrée auprès du registre du commerce d'Amsterdam (Pays-Bas) sous le n° 34278384 avec siège social au 200 Prins Bernhardplein, 1097 JB Amsterdam (Pays-Bas).

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour CRESCENT HEIGHTS LUXEMBOURG HOLDINGS 2 S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008022749/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008, réf. LSO-CM09010. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Federspiel & Back Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.018.

Suite à une renumérotation des immeubles de la rue, notre adresse est devenue 37, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022609/574/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10447. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**C2D System House Luxembourg SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 132.123.

—  
*Extrait de AGE du 10 octobre 2007*

Le siège social de la société est fixé au 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof depuis octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008022610/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Metavassi Transport GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.835.

—  
**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 22 novembre 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI<sup>o</sup> chambre siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée METAVASSI TRANSPORT GMBH avec siège social statutaire à L-1332 Luxembourg, 49, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de fait sans siège social connu.

Ce même jugement a mis les frais à charge de la société METAVASSI TRANSPORT GMBH précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Kleyr

Liquidateur

Référence de publication: 2008022612/1040/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Mapierre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.021.

Suite à une renumérotation des immeubles de la rue, notre adresse est devenue 37, rue Mathias Weistroffer, L-1898 Kockelscheuer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022607/574/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Auguri Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 47.857.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUGURI HOLDING S.A.

DMC S.à.r.l. / LOUV Sàrl

Administrateur / Administrateur

S. Boulhais / M. Limpens

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008022358/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN01032. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---

**Confectionary Investment Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 760.000,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.824.

Le bilan et le compte de profits et pertes consolidés au 30 juin 2006, l'annexe ainsi que le rapport de révision du réviseur d'Entreprises, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008022369/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01389. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

---